



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint mon exposé annuel, établi à l'intention du Conseil de sécurité en application des dispositions du paragraphe 2 de sa résolution 2325 (2016) (voir annexe).

N'ayant pas pu faire mon exposé au Conseil de sécurité en mars 2020 comme prévu en raison des mesures de protection en vigueur actuellement pour limiter le risque de transmission de la COVID-19, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Dans un souci de transparence, j'encourage les membres du Conseil de sécurité qui le souhaitent à transmettre leur déclaration sur l'exposé au Président du Conseil.

Le Président
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



Annexe

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) adressé au Conseil de sécurité le 29 avril 2020

C'est un honneur pour moi d'avoir à nouveau l'occasion de présenter au Conseil de sécurité, en ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, un exposé sur les travaux du Comité depuis notre dernière séance d'information en mai 2019, et également de donner un bref aperçu des activités menées cette année concernant l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution avant la fin du mandat du Comité, le 25 avril 2021.

La résolution 1540 (2004) reste un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération destiné à empêcher les acteurs non étatiques, en particulier les terroristes, d'avoir accès à des armes de destruction massive.

Les États ont fait des progrès considérables dans la pleine application de la résolution 1540 (2004). Néanmoins, de nombreuses lacunes subsistent et le Conseil de sécurité est conscient que la mise en œuvre complète et efficace de la résolution 1540 (2004) est une tâche de longue haleine.

Au cours de l'année dernière, le Comité a mis l'accent sur les informations les plus récentes concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre au niveau national, s'agissant notamment des États qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport. En ma qualité de Président, j'ai rencontré les représentants permanents des États Membres pour les encourager à présenter des rapports actualisés, ou à présenter leur premier rapport le cas échéant. En 2019, nous avons reçu deux premiers rapports, ce qui porte à 184 le nombre d'États ayant présenté un premier rapport. Le Comité a également reçu 28 rapports actualisés, ce qui représente le nombre annuel le plus élevé depuis 2015.

Apporter une aide aux États Membres est l'un des outils les plus importants. Le Comité joue un rôle d'intermédiaire : il fait correspondre les demandes des États avec les offres d'assistance émanant d'autres États ou d'organisations internationales, régionales ou sous-régionales. Les demandes et les offres d'assistance sont affichées sur la page Web du Comité 1540. Cette liste a été récemment mise à jour, comme suite aux lettres que j'ai adressées aux États et aux organisations pour faire le point sur leurs demandes, ou sur les programmes d'aide.

L'année dernière, 12 nouvelles demandes d'assistance ont été adressées au Comité et une assistance est déjà fournie à huit pays. À ce jour, 46 États et 14 organisations internationales, régionales et sous-régionales ont communiqué au Comité des informations concernant des programmes d'assistance.

Les points de contact nationaux sont importants pour ce qui est de faciliter les communications entre le Comité et les États. Dans certains cas, les États Membres font également appel à eux pour promouvoir la collaboration et la coordination interinstitutions au sein des États quant à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), bien que cela ne soit pas prescrit par les résolutions pertinentes. Suite à une lettre que j'ai envoyée l'année dernière, le Comité a reçu des informations actualisées sur les points de contact de 36 pays. À ce jour, 119 États Membres ont nommé des points de contact.

En 2019, le Comité a organisé trois cours de formation régionaux à l'intention des points de contact, l'un en coopération avec l'Union africaine, l'un en coopération avec la Communauté des Caraïbes et l'un en coopération avec le Gouvernement chinois.

Au paragraphe 5 du dispositif de la résolution [2325 \(2016\)](#), les États sont engagés à élaborer, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre. Ces plans aident à identifier les actions nécessaires pour remédier aux insuffisances et aux fragilités des réglementations et des cadres de contrôle nationaux, pour favoriser la coopération entre les institutions et pour déterminer dans quels domaines une assistance peut être nécessaire. À ce jour, 40 plans d'action nationaux ont été présentés par les États et publiés sur le site Web du Comité. Quatre d'entre eux ont été présentés en 2019.

La sensibilisation est une priorité et, en 2019, le Comité a participé à 59 manifestations liées à la résolution [1540 \(2004\)](#). Les États sont encouragés à présenter en vue de leur publication sur le site Web du Comité des rapports sur les pratiques nationales efficaces de mise en œuvre, et un nombre croissant d'États présente également des rapports sur les évaluations par les pairs. L'évaluation par les pairs permet aux États concernés d'examiner la portée et l'efficacité des mesures qu'ils ont chacun prises pour mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#). En 2019, de telles évaluations ont été réalisées par le Panama et la République dominicaine, et par l'Uruguay et le Paraguay.

En 2019, sur invitation, le Comité s'est rendu au Chili, au Koweït, à Madagascar et au Togo. Il a travaillé en étroite collaboration avec des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Comité a continué à travailler en étroite collaboration avec les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement. En 2019, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a organisé avec les Îles Salomon une table ronde nationale qui a abouti à la présentation du premier rapport des Îles Salomon sur la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#). Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé une réunion à Lima en novembre afin d'aider le Pérou à mieux appliquer la Convention sur les armes biologiques et les contrôles relatifs aux substances biologiques liées aux armes.

En 2019, le Comité a également intensifié sa collaboration avec des organisations internationales comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Il a encouragé ces organisations à mettre l'accent, dans leur législation type ou les principes directeurs qu'elles établissent, sur les obligations énoncées dans la résolution [1540 \(2004\)](#).

Les parlementaires jouent un rôle important dans l'élaboration de la législation relative à la résolution [1540 \(2004\)](#). En 2019, le Comité a collaboré avec les parlementaires à l'occasion de plusieurs manifestations, dont un séminaire parlementaire régional pour la région Pacifique organisé par l'Union interparlementaire et le Parlement de Nouvelle-Zélande, avec le concours du Bureau des affaires de désarmement.

Une collaboration active entre l'État et les secteurs concernés de la société, notamment les groupes industriels, les universités et les associations professionnelles, peut également contribuer au plein respect des obligations découlant de la résolution [1540 \(2004\)](#). Le Comité a ainsi participé à deux conférences dans le cadre du « Processus de Wiesbaden » en 2019, à savoir une conférence régionale organisée à Wiesbaden (Allemagne) et une conférence régionale organisée en et par la Zambie à l'intention de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le Comité a également participé à plusieurs réunions consacrées au financement de la prolifération et a contribué aux travaux du Groupe d'action financière sur ce sujet.

Enfin, et c'est très important, des activités sont menées dans le cadre de l'examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Comme stipulé dans la résolution 1977 (2011), le Comité a entrepris un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), avant le renouvellement de son mandat en avril 2021.

Un thème central de l'examen est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États Membres. Le Comité abordera également trois autres thèmes au cours de l'examen, à savoir son propre rôle dans la facilitation de la mise en correspondance des demandes et des offres d'assistance ; la collaboration avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes et d'autres organes des Nations Unies ; et les activités de sensibilisation.

Le processus d'examen a un caractère inclusif et les contributions des États Membres sont particulièrement importantes. En mars de cette année, le Comité a souhaité recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution à l'échelle nationale et les tableaux concernant chaque pays. Le Comité invitera les États à participer à des consultations ouvertes, mais, en raison de la pandémie actuelle de coronavirus, il réfléchit toujours au moment opportun de les mener.

En outre, les États Membres peuvent transmettre des commentaires écrits sur l'examen approfondi. Ces commentaires pourraient être envoyés tout au long de l'année, mais il serait bon que le Comité les reçoive dès que possible afin de disposer de suffisamment de temps pour les examiner et en discuter.

J'ai également tenu des séances d'information à l'intention des présidents des groupes régionaux et offert des possibilités de discussion plus approfondie.

Les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que les représentants de la société civile concernés seront également invités à contribuer aux consultations ouvertes. Nous espérons à cet égard inclure leurs contributions dans ces importantes consultations.

Un rapport sur l'examen approfondi sera présenté au Conseil de sécurité.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de faire cette déclaration au Conseil de sécurité.
